

Nombre de conseillers en exercice 7

de présents 7

de votants 7

N° 06/2019**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08/04/2019****OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE
L'EXERCICE 2018 : BUDGET COMMUNE**

L'an deux mille dix-neuf et le huit avril à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Nicolas PERRET, MME Valérie CHAYLA

Étaient absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 295 743.57 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**Résultat de fonctionnement****A Résultat de l'exercice**

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 47 233.22 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 248 510.35€

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 295 743.57 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

- 205 160.86 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

+152 028.75 €

Besoin de financement F

=D+E 53 132.11 €

AFFECTATION = C

=G+H 295 743.57 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

205 160.86 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

90 582.71 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

Certifié exécutoire par, Eric MALHERBE, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 08/04/2019 et de la publication le 08/04/2019